



Restauration scolaire



La restauration scolaire est une compétence de l'Agglomération du Muretain.

Celle-ci propose des tarifs en fonction du quotient familial (QF CAF)

TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2024				
Tranche	Quotient Familial	Prix Repas réservé	Prix Mat. 1ères si absence	Contribution Frais P.A.I
T1	0 à 199 €	0,85 €	0,88 €	0,33 €
T2	200 à 399 €	0,90 €	1,15 €	0,33 €
T3	400 à 599 €	0,95 €	1,40 €	0,65 €
T4	600 à 899 €	1,00 €	1,54 €	0,66 €
T5	900 à 1299 €	3,75 €	1,66 €	0,66 €
T6	1300 à 1599 €	4,21 €	1,88 €	1,00 €
T7	1600 à 1999 €	4,51 €	2,00 €	1,03 €
T8	2000 à 2499 €	4,85 €	2,14 €	1,38 €
T9	> 2500 €	5,16 €	2,30 €	1,76 €
Prix Repas exceptionnel (Enfant non inscrit) 6,55€			Carte Perdue 5,34€	

Sous condition de ressources, il est possible de bénéficier d'aides diverses pour payer tout ou partie, des frais de cantine de votre enfant. Un dossier est à remplir auprès de ce service social de la mairie pour étude.

Renseignements CCAS de Roquettes au 05.61.72.84.80 ou ccas@mairie-roquettes.fr

Ou Mme VERHAEGHE Magali : magali.verhaeghe@mairie-roquettes.fr